



Congés payés enlevés par l'employeur

Par **Amaury03**, le **16/11/2018** à **08:28**

Bonjour

je suis travailleur handicapé, je travail dans une entreprise spécialisé.une blanchisserie
je suis en cdi a temps pleins et travail du lundi au vendredi
l'entreprise est fermée le samedi et le dimanche
j'ai mes 5 semaines de congés payés
je pose 2 semaines de vacances
et je m'aperçois sur ma fiche de paie que mon employeur me retire 12 jours
est ce normal?

merci par avance pour vos réponses, c'est mon premier emploi et je ne connais pas bien les lois ou conventions

Par **morobar**, le **16/11/2018** à **09:04**

Bonjour,

Un peu de calcul:

Vous avez vos 5 semaines, soit 2.5 j/mois et une année de 12 mois conduit à $2.5 \times 12 = 30$
c'est à dire 30 jours de CP par an .

Hors il se trouve que la division de 30 par 5 donne...6.

Parce que le décompte des jours de congés est effectuée conformément à la règle en jours ouvrables.

Seul le dimanche n'est pas un jour ouvrable.

Il peut arriver que les droits sont établis à raison de 5 jours par semaines, donc jours ouvrés,

mais vous n'aurez plus que 25 jours de droits, ce qui revient au même.

Par **Lag0**, le **16/11/2018** à **09:30**

Bonjour,

Si vos congés sont décomptés en jours ouvrables (acquisition de 2.5 jours par mois, total des droits annuels 30 jours), oui, c'est normal.

On décompte tous les jours ouvrables à partir du premier jour où vous auriez du travailler et la veille de la reprise. Donc pour 2 semaines complètes (sans jour férié), 12 jours de congé.